

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2016-2021 / N° 17

Demande de crédit de construction

pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de :

Mmes Jasmine Menamkat
Mirka Lessi
Dominique Perren
Lucette Schmutz, rapporteur

MM. Philippe Anderegg
Raphaël Chappuis (absent)
Cyrille Pichelet, président

s'est réunie le 26 juin 2017, en compagnie de Messieurs Cédric Echenard, municipal en charge du dossier, et Serge Gambarasi, chef des Services techniques. Les commissaires les remercient pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Pour rappel, le préavis municipal 2011-2016/n°29 « Demande du crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes » du 16 août 2012 demandait un crédit de CHF 100'000.- à prélever sur la trésorerie ordinaire et à amortir sur un an après la fin de l'étude. Ce crédit avait été accepté en séance ordinaire du Conseil le 9 novembre 2012.

Suite à plusieurs échanges entre les Services cantonaux et les CFF, le projet a quelque peu changé. Le passage sous les voies a été momentanément abandonné à cause de son coût élevé intégralement à charge de la commune. Il va faire l'objet d'un autre préavis et pourra ainsi bénéficier de subventions des services cantonaux et des CFF.

Les membres de la commission trouvent ce choix judicieux.

La route des Quatre-Communes a vu son trafic routier augmenter considérablement avec la construction du Carnal Hall et la fréquentation plus importante de la déchetterie liée à la nouvelle réglementation sur les déchets. Les commissaires ont conscience de l'urgence de ces travaux. Le 2ème tronçon, rond-point rue du Jura jusqu'au 2ème rond-point situé sur la rte de l'Etraz, devrait être exécuté dans un avenir proche afin de garantir un accès fluide jusqu'à la déchetterie.

Ils constatent, également, que le montant de 2'029'000.- va être prélevé sur la trésorerie ordinaire de la commune et ne va donc pas alourdir la dette de la commune.

CONCLUSION

En conclusion, la commission vous demande à l'unanimité des membres présents de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2016 – 2021 / No 17 de la Municipalité du 12 juin 2017,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

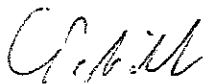
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le principe d'aménagement de la route des Quatre-Communes, entre l'amont des voies CFF du passage inférieur des voies inférieures des voies CFF, y compris le carrefour avec l'avenue du Jura, tel que mis à l'enquête publique du 8 octobre au 6 novembre 2016.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction de cet aménagement selon le projet mis à l'enquête.
3. Autorise la Municipalité à amortir les coûts des travaux de la manière suivante :
 - a. Fr. 295'000.- à imputer au compte n°8300.5040.9 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route de Quatre-Commune, pose de deux conduites de gaz », à amortir sur 30 ans.
 - b. Fr. 665'000.- à imputer au compte n°4600.5040.5 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route de Quatre-Commune, remplacement du collecteur EC/EU », à amortir sur 30 ans.
 - c. Fr. 1'069'000.- à imputer au compte n°4300.5010.19 « Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route de Quatre-Commune, travaux de chaussée, trottoir, mur, éclairage public, etc », et à amortir sur 30 ans.

Au nom de la commission

Le Président

Cyrille Pichelet



Le Rapporteur

Lucette Schmutz



Rolle, le 25 août 2017

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2016 - 2021 / N°17

Demande de crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Arlette Devaud
 Florence Fries
 Jasmine Menamkat (absente le 11 septembre)
 Valérie Schlup (Présidente)

MM. Michel Deruaz
 Christian Joly
 Giorgio Micello (absent le 28 août)
 Olivier Paley (rapporteur)
 Thomas Rigolet

s'est penchée, en date du 21 août, 28 août et du 11 septembre 2017 sur le Préavis municipal susmentionné. Lors de la séance du 21 août, le Municipal délégué Cédric Echenard et le chef de service, M. Serge Gambarasi, ont présenté le préavis et ont répondu aux questions de la commission qui les remercie pour leur disponibilité et les informations transmises.

Résumé des travaux de la Commission

La commission a vérifié que le PM du crédit d'étude était déjà totalement amorti et que ces travaux étaient aussi bien inclus dans les calculs des nouvelles taxes sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Le PM étant soumis à la réglementation des marchés publics et étant basé sur le retour de soumissions, la Commission a considéré que des offres compétitives ont bien été demandées et qu'on pouvait aussi se fier aux estimations fournies.

Les durées d'amortissement à 30 ans sont conformes aux règlements sur la comptabilité des communes et au projet de nouveau règlement sur les taxes d'évacuation et d'épuration et semblent plausibles vu la nature des travaux.

Considérant l'expérience de certains des crédits complémentaires récents, la Commission émet le vœu que le montant budgété dans les « Divers et imprévus » ne soient utilisés que pour des dépenses vraiment imprévisibles et strictement nécessaires et non pour des plus-values (amélioration qualitative du projet).

La commission propose d'amender les conclusions du PM afin que les éventuelles participations et subventions soient déduites du total autorisé de CHF 2'029'000.-.

Finalement, au vu du montant relativement important du PM, la commission propose également d'ajouter l'autorisation d'emprunt du montant des travaux auprès d'un établissement financier.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis municipal 2016-2021 / N° 17 du 6 juin 2017, amendé

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le principe de l'aménagement de la route des Quatre-Communes, entre l'amont des voies CFF du passage inférieur des voies CFF, y compris le carrefour avec l'avenue du Jura, tel que mis à l'enquête publique du 8 octobre au 6 novembre 2016.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction de cet aménagement selon le projet mis à l'enquête *pour un montant total de CHF 2'029'000.-, duquel seront déduites les éventuelles participations et subventions reçues (Swisscom, Romandie Energie,...)*
3. Autorise la municipalité à amortir les coûts des travaux de la manière suivante :
 - a. CHF 295'000.- à imputer au compte No. 8300.5040.9 «Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, pose de deux conduites de gaz », à amortir sur 30 ans.
 - b. CHF 665'000.- à imputer au compte No. 4600.5040.5 «Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, remplacement du collecteur EC/EU », à amortir sur 30 ans.
 - c. CHF 1'069'000.- soit le solde à imputer au compte No. 4300.5010.19 «Réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, travaux de chaussée, trottoir, mur, éclairage public, etc. » et à amortir sur une période de 30 ans
4. *Autorise la Municipalité à emprunter en francs suisse le montant des coûts des travaux, soit maximum CHF 2'029'000.-, auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.*

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 11 septembre 2017

La Présidente

Valérie Schlup

Le Rapporteur

Olivier Paley